

---

---

**Technologies de l'information —  
Disposition des claviers conçus pour la  
bureautique —**

**Partie 2:  
Module alphanumérique**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Information technology — Keyboard layouts for text and office  
systems —  
(standards.iteh.ai)*  
*Part 2: Alphanumeric section*

ISO/IEC 9995-2:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e3a51b9-634d-49bb-8099-56994e6e469c/iso-iec-9995-2-2009>

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 9995-2:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e3a51b9-634d-49bb-8099-56994e6e469c/iso-iec-9995-2-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e3a51b9-634d-49bb-8099-56994e6e469c/iso-iec-9995-2-2009>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/CEI 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos .....	iv
<b>1</b> <b>Domaine d'application .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Conformité.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Références normatives .....</b>	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Termes et définitions .....</b>	<b>1</b>
<b>5</b> <b>Agencement et emplacement.....</b>	<b>1</b>
<b>6</b> <b>Division en zones .....</b>	<b>1</b>
<b>7</b> <b>Agencement et emplacement des touches dans la zone alphanumérique du module alphanumérique.....</b>	<b>2</b>
<b>7.1</b> <b>Agencement général du clavier .....</b>	<b>2</b>
<b>7.2</b> <b>Agencement de clavier harmonisé à 48 touches graphiques.....</b>	<b>3</b>
<b>8</b> <b>Fonctions de la zone alphanumérique du module alphanumérique.....</b>	<b>4</b>
<b>8.1</b> <b>Affectation des caractères graphiques.....</b>	<b>4</b>
<b>8.2</b> <b>Affectation de fonctions aux touches non graphiques.....</b>	<b>5</b>
<b>8.3</b> <b>Exigences minimales de touches de fonction.....</b>	<b>6</b>
<b>8.3.1</b> <b>Sélection du niveau 2.....</b>	<b>6</b>
<b>8.3.2</b> <b>Sélection du niveau 3.....</b>	<b>6</b>
<b>8.3.3</b> <b>Sélection de groupe .....</b>	<b>6</b>
<b>8.3.4</b> <b>Tabulation.....</b>	<b>7</b>
<b>8.3.5</b> <b>Verrouillage en majuscules/verrouillage de niveau 2/verrouillage général .....</b>	<b>7</b>
<b>8.3.6</b> <b>Retour .....</b>	<b>7</b>
<b>8.3.7</b> <b>Espacement arrière/effacement arrière.....</b>	<b>7</b>
<b>8.3.8</b> <b>Alternative .....</b>	<b>7</b>
<b>8.3.9</b> <b>Commande .....</b>	<b>8</b>
<b>8.3.10</b> <b>Fonction (Fn).....</b>	<b>8</b>
<b>8.4</b> <b>Présentation des légendes de touche.....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe A (informative) Lignes directrices d'affectation.....</b>	<b>9</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>11</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 9995-2 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 35, *Interfaces utilisateur*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/CEI 9995-2:2002), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications consistent en ce qui suit:

- moins de zones;
- nombre minimal de touches de 47 au lieu de 45.

L'ISO/CEI 9995 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Disposition des claviers conçus pour la bureautique*:

- *Partie 1: Principes généraux pour la disposition des claviers*
- *Partie 2: Module alphanumérique*
- *Partie 3: Dispositions complémentaires de la zone alphanumérique du module alphanumérique*
- *Partie 4: Module numérique*
- *Partie 5: Module d'édition et de fonctions*
- *Partie 7: Symboles employés pour la représentation de fonctions*
- *Partie 8: Affectation de lettres aux touches d'un pavé numérique*

# Technologies de l'information — Disposition des claviers conçus pour la bureautique —

## Partie 2: Module alphanumérique

### 1 Domaine d'application

Dans le domaine d'application général de l'ISO/CEI 9995-1, la présente partie de l'ISO/CEI 9995 décrit le module alphanumérique d'un clavier et la division de ce module en zones; elle décrit également l'agencement, le nombre et l'emplacement des touches de la zone alphanumérique ZA0 du module, ainsi que la disposition et l'affectation de plusieurs fonctions de commande aux touches des zones de fonction du module.

### 2 Conformité

L'équipement est conforme à la présente partie de l'ISO/CEI 9995 s'il répond aux exigences de 7.1 et 8.3, ou de 7.2 et 8.3.

### 3 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 646, *Technologies de l'information — Jeu ISO de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information*

ISO/CEI 9995-1, *Technologies de l'information — Disposition des claviers conçus pour la bureautique — Partie 1: Principes généraux pour la disposition des claviers*

### 4 Termes et définitions

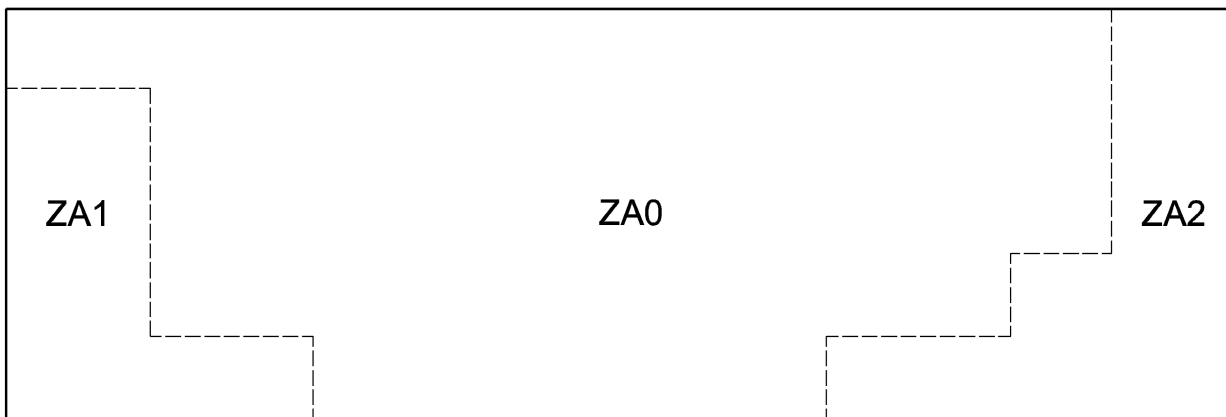
Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 9995-1 s'appliquent.

### 5 Agencement et emplacement

L'emplacement du module alphanumérique est décrit dans l'ISO/CEI 9995-1. Il s'étend de la colonne 99 à la colonne 15.

### 6 Division en zones

Le module alphanumérique est divisé en zones comme l'illustre la Figure 1.



NOTE Échelle non représentative — Les traits sont donnés à titre indicatif uniquement.

**Figure 1 — Division du module alphanumérique en zones**

ZA0 correspond à la zone alphanumérique du module alphanumérique. Les zones ZA1 et ZA2 sont les zones de fonction du module (voir Figure 1). L'agencement, le nombre et l'emplacement des touches ainsi que l'affectation de caractères graphiques et de plusieurs fonctions aux touches sont spécifiés aux Articles 7 et 8.

iTeh STANDARD PREVIEW

## 7 Agencement et emplacement des touches dans la zone alphanumérique du module alphanumérique

Les touches graphiques et la barre d'espacement doivent se situer dans la zone alphanumérique ZA0.

### 7.1 Agencement général du clavier

Cet agencement permet la mise en œuvre des dispositions de clavier nationales et de l'ISO et offre suffisamment de flexibilité pour permettre des versions étendues, pour tenir compte en particulier de besoins linguistiques nationaux.

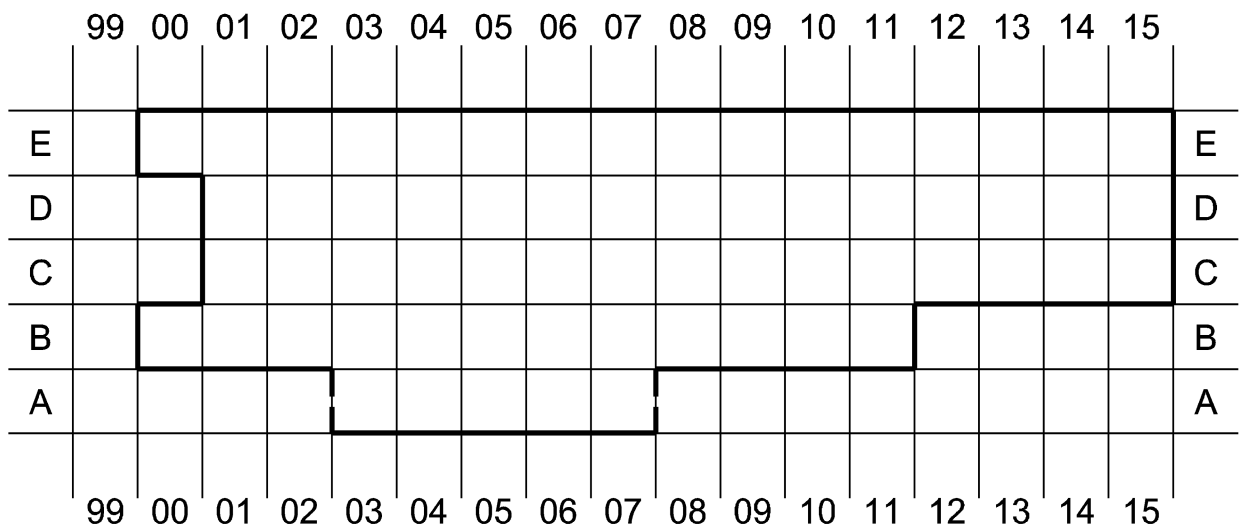
Les touches graphiques et la barre d'espacement doivent être disposées comme illustré à la Figure 2.

La zone alphanumérique du module alphanumérique doit comporter la barre d'espacement ainsi que 47 touches graphiques au minimum. Les touches doivent être agencées comme suit:

- la barre d'espacement dans la rangée A, au minimum de l'emplacement A03 à A07;
- 10 touches au minimum dans la rangée B, de l'emplacement B00 à B11;
- 11 touches au minimum dans la rangée C, de l'emplacement C01 à C15;
- 12 touches au minimum dans la rangée D, de l'emplacement D01 à D15;
- 12 touches au minimum dans la rangée E, de l'emplacement E00 à E15.

La limite précise de la zone ZA0 dépend du nombre de touches et de leur configuration.

48 touches graphiques sont requises pour la mise en œuvre des dispositions complémentaires, conformément à l'ISO/CEI 9995-3.



NOTE 1 Échelle non représentative — Les traits sont donnés à titre indicatif uniquement.

NOTE 2 La grille sur laquelle les touches sont représentées est indiquée dans l'ISO/CEI 9995-1.

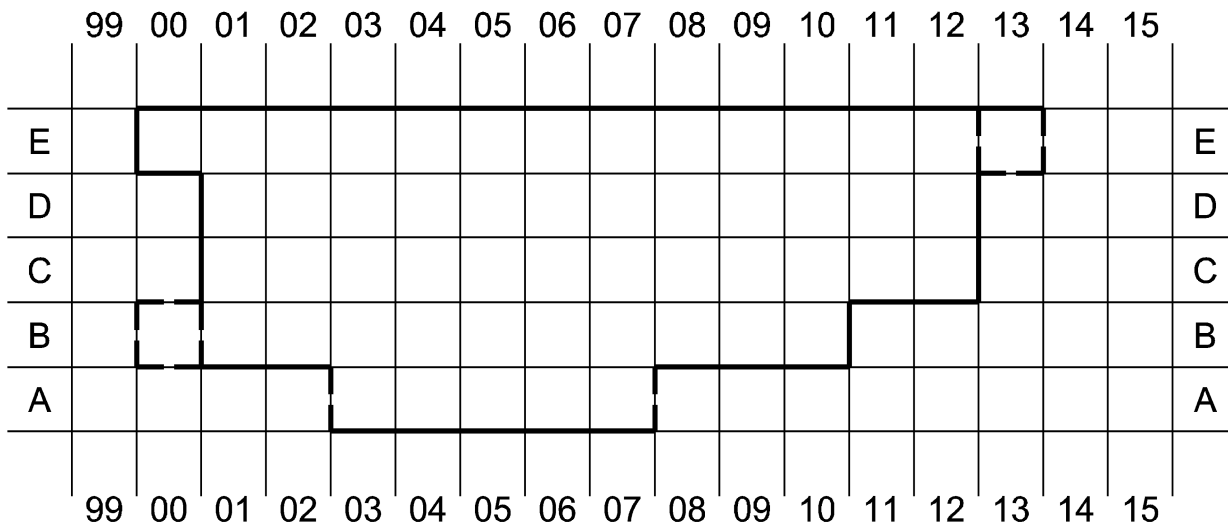
**Figure 2 — Agencement et emplacement des touches dans la zone alphanumérique du module alphanumérique ZA0 pour l'agencement général de clavier**

## 7.2 Agencement de clavier harmonisé à 48 touches graphiques

Les touches et la barre d'espace d'un clavier harmonisé à 48 touches graphiques doivent être situées comme indiqué à la Figure 3.

Les 48 touches graphiques et la barre d'espace doivent se trouver dans la zone alphanumérique du module alphanumérique. Les touches doivent être agencées comme suit:

- la barre d'espace dans la rangée A, de l'emplacement A03 à A07 au minimum;
- 10 touches dans la rangée B, de l'emplacement B01 à B10 ou, s'il n'y a pas de touche à l'emplacement E13, 11 touches, de l'emplacement B00 à B10;
- 12 touches dans la rangée C, de l'emplacement C01 à C12;
- 12 touches dans la rangée D, de l'emplacement D01 à D12;
- 13 touches dans la rangée E, de l'emplacement E00 à E12 ou, s'il n'y a pas de touche à l'emplacement B00, 14 touches, de l'emplacement E00 à E13.



NOTE 1 Échelle non représentative — Les traits sont donnés à titre indicatif uniquement.

NOTE 2 La grille sur laquelle les touches sont représentées est indiquée dans l'ISO/CEI 9995-1.

Figure 3 — Agencement et emplacement des touches dans la zone alphanumérique du module alphanumérique ZA0 pour l'agencement de clavier harmonisé à 48 touches graphiques

(standards.iteh.ai)

## 8 Fonctions de la zone alphanumérique du module alphanumérique

Les fonctions à affecter aux touches de la zone alphanumérique ZA0 sont des caractères graphiques, l'espace y compris.

### 8.1 Affectation des caractères graphiques

L'affectation des caractères graphiques est déterminée par une norme nationale ou par l'usage national.

NOTE L'Annexe A donne des recommandations concernant les affectations qui sont adaptées aux normes nationales.

Lorsque les caractères de l'alphabet latin sont affectés aux touches de la zone alphanumérique ZA0, les prescriptions ci-après s'appliquent:

- a) les 83 caractères graphiques invariables de l'ISO 646 doivent être affectés. Il s'agit des caractères suivants:
  - les 26 lettres minuscules a à z de l'alphabet latin;
  - les 26 lettres majuscules A à Z de l'alphabet latin;
  - les dix chiffres 0 à 9, voir b) ci-après;
  - le point d'exclamation;
  - les guillemets;
  - le signe pourcentage;



- la perluète;
  - l'apostrophe;
  - l'astérisque;
  - la parenthèse gauche;
  - la parenthèse droite;
  - le signe plus;
  - la virgule;
  - le trait d'union ou le signe moins;
  - le point;
  - la barre oblique;
  - les deux points;
  - le point-virgule;
  - le signe «inférieur à»;
  - le signe égal;
  - le signe «supérieur à»;
  - le point d'interrogation;
  - le trait de soulignement;
  - l'espace, voir c) ci-après.
- b) les chiffres 0 à 9 doivent être affectés aux touches de la rangée E;
- c) l'espace doit correspondre à la barre d'espacement de la rangée A.

## 8.2 Affectation de fonctions aux touches non graphiques

Les touches non graphiques des claviers permettent généralement d'exécuter une ou plusieurs des fonctions suivantes:

- sélection de niveau 2;
- tabulation;
- verrouillage «majuscules»/verrouillage de niveau 2/verrouillage général;
- retour;
- espacement arrière/effacement arrière;
- sélection de niveau 3;